

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 SEPTEMBRE

Encore les sectaires

Pendant que les catholiques du Poitou, leur évêque en tête, se joignent aux républicains pour acclamer le Président de la République, l'Jacobinisme officiel ripostait par un de ces actes odieux et bêtes qui semblent un défi au bon sens et à la conscience publique.

Voici les faits :

Il y a quelques années, la municipalité de Rodez, composée de tyrannaux sectaires comme on en compte malheureusement trop, décida l'inscription des étudiants séminaristes sur le rôle de la contribution personnelle et mobilière et sur celui des journées de prestation, c'est-à-dire qu'elle prétendait exiger d'eux le paiement des contributions de cette nature, sous prétexte que, habitant la commune, ils devaient être soumis à toutes les taxes imposées aux autres habitants.

Cette doctrine ne supportait pas l'examen, car les séminaristes qui sont accidentellement logés au séminaire, n'y ont pas leur domicile légal. Celui-ci reste toujours dans la ville où habite leur famille. Ils ne sont que des passants dans la commune, comme le sont les élèves des autres établissements, Écoles de droit, de médecine, de sciences, etc., où ils terminent leur éducation.

On n'a pas eu l'idée jusqu'ici de soumettre aux taxes municipales les élèves de nos Écoles supérieures ; à quel titre y soumettrait-on les séminaristes ?

En poussant à ses conséquences extrêmes la doctrine de la municipalité de Rodez, il faudrait également taxer les détenus des établissements pénitentiaires qui y demeurent — malgré eux sans doute — mais qu'on devrait considérer comme faisant partie de la commune.

Ce serait absurde, mais pourtant aussi logique que pour les séminaristes.

Ceux-ci, forts de leur bon droit, se présenteront devant le conseil de préfecture qui donnera raison à la municipalité.

Et ces jours derniers le Conseil d'Etat, saisi à son tour, a confirmé cette stupéfiante prétention.

Nous ne parvenons pas à comprendre comment un pareil arrêt a pu être rendu par le suprême tribunal administratif.

Qu'une municipalité de province cède à un de ces besoins de tracasserie mesquine qu'inspire le fanatisme anticlérical, cela se voit tous les jours.

Mais voici bientôt cent ans que fonctionne notre système de contributions publiques ; jamais on n'a eu l'idée d'exiger des élèves des séminaires la taxe mobilière et celle des prestations. D'où vient qu'on change ainsi tout d'un coup une jurisprudence séculaire ?

Et le Conseil d'Etat n'est-il plus qu'une chambre d'enregistrement chargée d'entériner les ukases de tous les Chion-Ducollet qui opèrent sous différents pseudonymes dans les Hôtels de Ville des communes de France ?

Coût des établissements scolaires

On n'a pas oublié que, dans sa dernière session, le Conseil général d'Indre-et-Loire a émis le vœu grotesque élaboré par Pochon-Cocula. Plusieurs journaux ont pris texte de cette décision ridicule pour se livrer à des appréciations sur l'enseignement laïque qu'on veut imposer à tous les Français. Elles ont été reproduites ici. Ce que nous n'avons pas dit, c'est le prix que tous ces établissements, lycées et groupes scolaires, coûtent aux contribuables de France. L'*Eclair du Midi* nous l'apprend :

« Le budget de l'instruction publique pour 1893 est fixé par la Commission des finances à 476 millions, en augmentation de sept millions et demi sur l'exercice actuel. Le rapporteur, M. Dupuy, a là-dessus un mot charmant : il appelle ce surcroît une augmentation « au profit » de 1893.

Les subventions pour constructions scolaires, partie en capital, partie en annuités, sont accrues de 2,295,000 fr. ; — les traitements des instituteurs, de 3,561,000 fr. Et ce n'est pas tout, le mouvement ascendant doit continuer ; pour l'exercice 1894, on prévoit déjà un nouveau supplément de 2,305,000 fr. aux traitements des instituteurs. La loi du 19 juillet 1889, cause de cette progression, coûte plus de 15 millions ; elle n'est pas encore complètement appliquée ; cependant, le 29 juin dernier, un rapport a été déposé sur une loi qui la revise et l'aggrave.

En même temps que les traitements, s'élèvent le nombre et le taux des pensions. Les Ecoles normales, où de mirifiques prospectus ont fait affluer les élèves, ont rejeté sur le pavé ces dupes par milliers. Il n'y a pas longtemps qu'on avait compté vingt mille pauvres filles munies de brevets, candidates sans espoir aux fonctions d'institutrice, délaissées, impropres et rebelles aux travaux de leur condition. Les jeunes gens ne sont pas moins nombreux. Les souffrances de la misère et de la vanité déçue font de ces malheureux les adeptes et les apôtres des pires doctrines.

Pour leur offrir des places, il faudrait mettre les titulaires à la retraite. Au cours de la dernière année, on en a mis à la retraite 984 ; le rapporteur estime qu'on devrait en congédier trois mille par an. Et de l'argent ? Nous en donnerons. La Chambre a voté, avant de se séparer, un supplément de deux millions de pensions : elle en votera d'autres.

Ces sommes énormes, payées par les contribuables pour les écoles dont il ne veulent pas, ajoutées à tout l'argent qu'ils donnent aux écoles dont ils se servent, accablent le pays.

Mais radicaux et opportunistes ne tiennent aucun compte de ces considérations. Violer la liberté des pères de famille, opprimer les consciences, ils n'ont pas d'autre but, et les procédés les plus inavouables leurs sont bons pour l'atteindre.

LA CROIX DU PANTHÉON

Non contents d'avoir enlevé au culte le Panthéon, les libres-penseurs réclament l'enlèvement de la croix qui le surmonte. Malgré son

scepticisme, M. F. Magnard n'a pu s'empêcher de protester, dans le *Figaro*, contre cette suppression :

« Je jurerais que pas un libre-penseur, vraiment digne de ce nom, n'a songé, même un instant, à la supprimer. Si nous entrons dans cette voie de niaiserie, le Panthéon tout entier est à abattre. D'abord, il est construit en forme de croix grecque, ensuite les peintures qui couvrent ses murs sont toutes consacrées à la glorification du catholicisme dans la personne de ses héros, sainte Geneviève et saint Louis.

« Les gâte-sauces de la soi-disant libre-pensée qui ne songent, en réalité, qu'à opprimer la pensée des autres, descendants authentiques des assassins de la Saint-Barthélemy et des processionnaires de la Ligue, auront beau faire, ils ne peuvent ni détruire le passé, ni rayer l'histoire, ni changer la réalité. Ce n'est pas, en effet, du dôme du Panthéon qu'il faudrait arracher la croix, mais du cœur des femmes, des mères, des désespérés, de tous ceux qui ne trouvent pas que le doute est le plus commode des oreillers. Et ils sont innombrables ceux-là et ils s'appellent Légion, et l'on ne prévaut point contre eux. »

Ce qui n'empêchera pas nos gouvernants de passer outre, pour ne pas mécontenter quelques braillards parlementaires.

LA CROIX LUMINEUSE

Sous ce titre, la *Lanterne* cherche à faire de l'agitation contre le Sacré-Cœur :

« Le Conseil d'administration du Sacré-Cœur recommence à faire parler de lui.

« Il annonçait ces jours derniers qu'il allait reproduire de nouveau la croix lumineuse surmontant l'église du Sacré-Cœur, qui souleva tant de protestations le 14 juillet dernier.

« Les libre-penseurs de Montmartre se sont émus et, dans une réunion, ils ont décidé qu'il ne fallait pas que « le Paris libre-penseur et révolutionnaire se laissât une seconde fois insulter par l'exhibition, en haut du monument carnavalesque du Sacré-Cœur, d'une croix lumineuse ». L'assistance a adopté un ordre du jour décidant qu'une réunion publique de protestation aurait lieu, le 22 septembre, rue de la Barre, qui se trouve au pied du Sacré-Cœur. »

N'illuminez pas, vous êtes des suspects.

Illuminez, vous êtes des provocateurs.

La vue d'une croix produite sur certains juifs républicains, l'effet d'un drapeau rouge sur les taureaux : elle les affole.

LES BAPTÊMES CIVILS

Pendant que M. Carnot et ses ministres pontifient à la cérémonie civique du Panthéon, la municipalité de Saint-Denis inaugure les baptêmes civils.

La célébration solennelle de cette cérémonie laïque devait se faire dans la salle de la mairie.

Le préfet de la Seine a eu le bon goût de préférer la cérémonie du Panthéon à la cérémonie de Saint-Denis. Les deux parodies se valent cependant.

M. Poubelle, ce qui a été moins agréable aux pasteurs municipaux de Saint-Denis, leur a rappelé que la mairie n'était pas un temple, pas plus qu'un théâtre.

Les conseillers ont fondé alors une société privée dite des « baptêmes civils ». Cette société inaugure, malgré M. Poubelle, ses cérémonies aujourd'hui 22 septembre pour fêter, en même temps que le préfet de la Seine, le centenaire de la République !

Au Dahomey

Le sous-secrétariat des colonies a reçu la dépêche suivante du colonel Dodds, datée de Dogba, 19 septembre :

« Le colonel est arrivé à Dogba le 14 courant, après avoir fait de nombreuses reconnaissances.

« Il allait continuer son mouvement sur Oboia lorsque, le 19 à 5 heures du matin, il a été attaqué par plus de 4,000 Dahoméens venant de l'Est après avoir traversé l'Ouémé à Tohoué.

« Le premier choc a été reçu par les troupes européennes, qui l'ont repoussé vigoureusement, ainsi que plusieurs retours offensifs.

« Après une lutte acharnée, l'ennemi ne s'est retiré qu'à 9 heures du matin, laissant un très grand nombre de cadavres sur le terrain, où l'on a trouvé beaucoup d'armes à tir rapide.

« On estime les pertes de l'ennemi à un tiers de son effectif.

« Nous avons eu, de notre côté, 4 tués et 13 blessés dont 4 indigènes.

« Les 4 tués sont le sous-lieutenant Badair, de l'infanterie de marine, un sergent et un soldat de l'infanterie de marine, et un soldat de la légion étrangère.

« Cinq des blessés sont grièvement atteints.

« Le commandant Faurax, de la légion étrangère, qui était au nombre des blessés, a succombé à ses blessures ce matin à Porto-Novo où il avait été évacué. »

Le colonel Dodds estime qu'il a donné aux Dahoméens une leçon des plus sérieuses et il se félicite hautement de la conduite admirable de ses troupes.

Il va continuer sa marche demain matin 21, et il passera la rivière aussitôt qu'il aura été rejoint par la cavalerie qui ne l'a pas encore complètement rallié.

L'état sanitaire est bon.

Déclaration du prince V. Napoléon

Le prince Victor Napoléon a adressé avant-hier, à ses comités, le document suivant que le *Figaro* vient de publier :

Aux Comités Plébiscitaires de France

On va célébrer l'anniversaire du 22 septembre 1792, parce qu'en ce jour la République fut proclamée. Mais on oublie que, ce jour-là aussi, fut inauguré un principe bien supérieur à la République.

Les parlementaires d'alors, par l'organe d'un des plus autorisés d'entre eux, avaient dit :

« L'expression d'appel au peuple est mauvaise, autant qu'impolitiquement prononcée. Le

peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants.

Les démocrates de la Convention leur répondirent, à l'unanimité, le 22 septembre :

« Il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple. »

A-t-on toujours suivi les grands principes que proclamaient les législateurs de la Révolution ?

Ces principes voulaient que la nation tout entière fût appelée à faire connaître sa volonté.

Devant cette volonté, tous auraient dû s'incliner, et les compétitions de parti auraient disparu.

Un gouvernement puisant sa force dans cette origine vraiment démocratique pouvait seul être un instrument de paix et de progrès social.

N'est-ce pas parce qu'ils étaient les élus du peuple que les Napoléons ont eu les moyens de servir sa Cause ?

N'est-ce pas parce qu'ils ont sauvegardé ses droits, qu'ils ont mérité sa confiance et obtenu ses millions de suffrages ?

C'est Napoléon I^{er} qui a sauvé et organisé les conquêtes de 1789.

C'est Napoléon III qui a rétabli dans son intégrité le suffrage universel mutilé. C'est lui qui, par la liberté des réunions et des coalitions, par le développement des sociétés de secours mutuels, par la création des caisses de retraite, a inauguré cette transformation sociale que désormais il n'est plus au pouvoir de personne d'arrêter.

Ne voit-on pas chaque jour ceux qui reprochaient avec le plus de véhémence à l'auteur couronné de « l'extinction du paupérisme » d'être socialiste, se paviser de ce titre devant l'opinion publique, afin d'en obtenir quelque crédit ?

Quelle que soit la destinée que l'avenir me réserve, je suivrai ces exemples. Comme représentant de la tradition napoléonienne, je demande à mes amis de s'en inspirer sans cesse.

Qu'en toute circonstance ils se rangent du côté des petits, des humbles, des malheureux, des affligés. Qu'ils les aiment, les assistent; qu'ils secondent leurs légitimes revendications. Qu'ils ne s'irritent pas même de leurs erreurs: car ils souffrent et ils ignorent.

D'où que viennent les projets d'amélioration sociale, qu'ils les soutiennent et s'efforcent de les faire triompher.

La commémoration du 22 septembre leur fournira l'occasion de bien marquer leurs teudances.

Il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple, a dit la Convention.

Tout notre droit public moderne est renfermé dans cette solennelle déclaration.

Cependant les Napoléons, seuls parmi les gouvernements monarchiques ou républicains de ce siècle, ont constamment subordonné leur pouvoir comme leurs Constitutions à l'acceptation du peuple.

La date du 22 septembre, dans ce qu'elle a d'élevé, de pur, d'organique, de définitif, leur appartient donc exclusivement.

Revendiquez-la en la célébrant.

Démontrez ainsi que l'esprit du Grand homme, dont les institutions civiles, financières, religieuses, judiciaires, militaires, administratives régissent encore la grande nation, survit en nous, indestructible et rayonnant, consolation de nos épreuves, gage de nos espérances.

NAPOLÉON.

20 septembre 1892.

INFORMATIONS

LES MÉDECINS DEVANT L'ÉPIDÉMIE

On a remarqué que les médecins et le personnel des hôpitaux en ont été complètement indemnes, bien qu'ils vécussent en pleine contagion.

Ont-ils donc un secret pour se protéger ?

Le secret est simple; ils s'enveloppent d'une grande blouse imperméable, serrée au col et aux poignets; au sortir de la salle, ils se lavent les mains et le visage avec une solution de sublimé, et c'est tout.

Pour le personnel qui vit avec les contagieux, les précautions sont les mêmes, ceux qui vont chercher la nourriture des malades et la leur se lavent en sortant et retirent la blouse.

Par prudence, on ne les laisse pas pénétrer dans la cuisine; on leur passe les aliments par la fenêtre.

On vient d'adopter une nouvelle mesure; désormais, ils changeront même de souliers pour sortir. (Figaro.)

M. ALPHONSE DE ROTHSCHILD

Durant ces derniers jours, la presse s'est occupée plus particulièrement du baron Alphonse de Rothschild qui, d'ailleurs, par la haute situation financière qu'il occupe, est d'une actualité permanente.

Le baron Alphonse de Rothschild, troisième fils du baron James, est âgé d'une soixantaine d'années. Il est chef de l'importante maison de banque Rothschild frères, et en même temps régent de la Banque de France. C'est à ce titre qu'il est venu déposer comme témoin dans le récent procès Burdeau-Drumont.

La famille des Rothschild a été anoblie en 1815 et ses membres ont reçu les titres de baron en 1822, de l'empereur d'Autriche.

Le fondateur de leur maison fut Meyer-

Anselme Rothschild, né à Francfort-sur-le-Mein en 1742, et le principal agent de cour du prince spéculateur, l'électeur de Hesse-Cassel.

Il léguait à ses dix enfants une banque assez florissante dont les cinq fils dirigés à ce moment par Anselme, l'aîné de la famille, étendirent rapidement les relations, en se partageant les grandes capitales de l'Europe: Paris, Vienne, Londres et Francfort.

C'est à James que devolut Paris et il créa la branche française des Rothschild.

Le baron Alphonse de Rothschild est un grand amateur de chefs-d'œuvre artistiques et il possède une des plus riches galeries de tableaux de Paris.

Il est commandeur de la Légion d'honneur.

LETTRE DE M. DE ROTHSCHILD.

Le rédacteur en chef du Figaro a reçu la lettre qui suit :

Monsieur,

Lorsque j'étais à Dieppe, vous m'avez adressé une lettre pour introduire auprès de moi un des rédacteurs de votre journal, M. Huret, que j'ai reçu par égard pour votre recommandation. Il m'a trouvé, comme il le dit lui-même, fumant un mauvais cigare, condition peu favorable sans doute pour résoudre les problèmes sociaux les plus compliqués.

Il n'y a eu entre nous qu'une conversation à bâtons rompus et, rapportée à un mois de distance, on comprend que la mémoire de votre rédacteur ait pu se trouver en défaut, sans que sa bonne foi puisse être, en quoi que ce soit, contestée.

En effet, je relève entre autres choses, dans ce compte rendu, cette appréciation sur la situation des ouvriers, « que tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes », ce qui n'est certainement pas mon opinion, alors qu'il y a, au contraire, parmi eux tant de souffrances auxquelles nous ne négligeons aucune occasion de venir en aide.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

AL. DE ROTHSCHILD.

EDUCATION FIN DE SIÈCLE

L'instituteur-adjoint d'Aytré et l'institutrice viennent de se marier civilement. Aussi M. le maire d'Aytré, afin de mieux marquer à ces éducateurs fin de siècle sa haute marque d'approbation, leur a réédité le petit discours resté célèbre de M. Hubbard: « Attachez-vous toujours à la gymnastique de vos enfants; faites leur des muscles; faites leur des cuisses. »

Si M. Bourgeois n'envoie pas les palmes académiques à ce maire au 1^{er} de l'an, ce sera de sa part une noire ingratitude.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du JEUDI 22 septembre, à 8 heures du soir.

Programme

1. Le Chant national français.
2. *Le Czarewitch*, pas redoublé.
3. *Aïda*, de Verdi.
4. *Une Nuit à Grenade*, fantaisie de Bual.
5. *Souvenir d'Alsace*, polka.
6. *Le Patriotique* (Fabre).

Le Chef de musique, V. MEYER.

Dans son numéro arrivé ce matin, la *Gazette de France* offre à ses lecteurs un supplément qui contient l'histoire abrégée, mais véridique, des horreurs de la Révolution. On les oublie trop. Plus que jamais il faut se les rappeler, dit notre confrère.

LE GÉNÉRAL DANLOUX

Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de brigade Danloux, commandant la brigade de cavalerie du 9^e corps d'armée, est placé, à dater du 21 septembre 1892, dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

A partir du 1^{er} octobre, les engagements de trois ans seront accessibles dans les seuls corps de troupe de l'infanterie, de l'artillerie et du génie. Et encore chaque régiment d'infanterie, d'artillerie et du génie recevra seulement cinq engagés. Etant donné le grand nombre de demandes de volontaires à long terme, la cavalerie ne recevra aucun engagé de trois ans.

C'est sans limitation de nombre que les corps de troupes de toutes armes recevront des engagés de quatre ou cinq ans.

LES COOPÉRATIVES MILITAIRES

M. de Freycinet va se trouver aux prises avec de véritables difficultés, relativement à de nouvelles créations de sociétés coopératives destinées à fournir aux officiers et à leurs familles toutes denrées de consommation journalière.

Le ministre de la Guerre, on le sait, a déjà fait connaître à plusieurs municipalités qu'il ne pouvait désapprouver les officiers de se syndiquer pour la défense de leurs intérêts matériels.

Mais la question se complique d'éventualités

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

X

La scène que nous avons décrite dans le chapitre qui précède avait laissé des impressions bien diverses dans les âmes des différents personnages de cette histoire. Madame Granval, d'abord effrayée de la violence de son fils, s'était remise, grâce aux paroles ingénieuses et tendres de Suzanne, et elle se livrait sans effort à cette espérance, qu'un changement, quelque fâcheux qu'il fût en apparence, pouvait être favorable à un état surtout inquiétant par son immobilité. La calme de sa nièce, qu'elle avait pris pour de la force d'âme, la touchait profondément, et elle ne voyait plus, dans le mouvement d'humeur qu'Eléonore avait montré quand Léonce s'était ému du chant de Suzanne, qu'un désir bienveillant d'inspirer à son fils un sentiment de préférence. « Elle espère comme moi, pensait elle, et c'est pour cela qu'elle désire lui

plaire. Oh! que je voudrais être sûre qu'il pourra la rendre heureuse! »

Madame Granval s'enfermait dans ces douces pensées, pendant que sa nièce écrivait à son père de hâter son retour, et prenait la résolution de rompre son mariage avec son cousin. Quoiqu'elle manquât d'élevation dans l'esprit, elle aurait peut-être vu un heureux symptôme dans le changement momentané de Léonce, si elle n'eût trouvé plus conforme à ses intérêts de le considérer comme une aggravation de son état. Granval fou et interdit, mademoiselle Loubert, sa plus proche parente, devenait forcément l'héritière de sa fortune, et son but se trouvait ainsi atteint sans être obligée d'acheter ce succès par un mariage auquel elle n'avait consenti que par ambition.

Quant à Suzanne, elle était joyeuse mais calme, parce qu'elle ne s'intéressait que par sympathie à tout ce qui se passait autour d'elle. Son cœur lui disait bien que madame Granval serait profondément blessée quand elle découvrirait le fond de l'âme de sa nièce, mais il lui disait en même temps que si cette découverte coïncidait avec une amélioration notable dans la situation morale de Léonce, la joie de la mère serait si immense qu'il ne resterait plus

de place pour la douleur de la tante. « Cet heureux jour est arrivé, pensait la noble et pure jeune fille, j'irai rejoindre ma bonne Claire, et je n'aurai qu'à me réjouir quand je songerai à ceux que j'aime. »

L'appartement que Suzanne occupait au château du Haut-Mont était situé au-dessous de celui de sa bienfaitrice et s'ouvrait sur la terrasse au bas de laquelle commençait le parc qui descendait jusqu'à la Seine. Dans les premiers temps de son séjour chez madame Granval, mademoiselle d'Estouville ne s'était jamais promenée le soir, mais ayant acquis la certitude qu'il n'y avait pas d'inconvénient à se permettre ce plaisir, elle s'était hasardée à sortir quelquefois après que tout le monde s'était retiré. D'abord elle se bornait à parcourir la terrasse immédiatement sous ses fenêtres; puis elle s'était peu à peu aguerrie, et elle avait fini par descendre jusqu'à la pelouse sur laquelle elle devait combattre un jour pour le pauvre Soap. Toutefois, depuis l'arrivée de Léonce, un sentiment de réserve bien naturel l'avait ramenée à ses premières habitudes, et les promenades du soir étaient sinon supprimées, du moins suspendues momentanément.

Ce jour-là la chaleur avait été accablante, et

Suzanne, rentrée chez elle, venait d'ouvrir ses fenêtres pour chercher à faire pénétrer un peu de fraîcheur dans sa chambre à coucher. Tout était calme et silencieux dans le château et au dehors, de sorte qu'on aurait entendu à une grande distance le bruit du pas le plus léger. Mademoiselle d'Estouville promena ses regards sur la façade du château; aucune lumière n'y brillait; elle les ramena sur la terrasse et les laissa errer jusqu'à la pelouse: partout la solitude et le repos. Encouragée et attirée, elle fit d'abord quelques pas en avant, puis elle s'enhardit ou s'oublia si complètement, qu'elle se trouva bientôt, et sans s'en douter peut-être, dans la partie la plus retirée du parc.

C'était une allée de marronniers si hauts et si touffus que, même au milieu du jour, les rayons du soleil n'y pouvaient pénétrer. Autrefois l'allée avait été sablée, mais l'humidité du sol favorisant la végétation, l'herbe et la mousse avaient envahi le sable, et on s'était décidé à les y laisser. Avec le temps ils avaient formé un tapis moelleux qui amortissait le bruit des pas des promeneurs qui, du reste, se dirigeaient rarement de ce côté.

L'obscurité rappela Suzanne à elle-même, et elle ne put se défendre d'un certain effroi en

que l'administration supérieure n'avait pas tout d'abord prévues.

Les Sociétés dont on signale aujourd'hui la formation manifestant l'intention de compter comme adhérents et bénéficiaires, non seulement les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, mais encore les officiers retraités, ainsi que les veuves et orphelins de militaires.

Les représentants au Parlement et les Chambres commerciales des villes d'importante garnison, où des projets de ce genre sont en voie d'aboutir, se trouvent saisis des récriminations municipales, et ont averti le ministre qu'ils soulèveraient, au besoin, un conflit ou un débat à ce sujet, dès la rentrée des Chambres.

LA CHASSE DES PETITS OISEAUX

Les vœux transmis à la direction de l'agriculture par les assemblées départementales et les comices agricoles, au sujet de la protection des petits oiseaux utiles à la culture, vont obtenir satisfaction.

Dans les départements, assez nombreux, où elle est encore permise, la *petite chasse* sera interdite.

Sont notamment prohibées : les tendues de raquettes, bois fendus et lacets, qui ne permettent pas de distinguer les oiseaux de passage de leurs congénères de la région. Les pré-fais doivent interdire également les modes de destruction de petits oiseaux en temps de neige, et leur colportage comme leur mise en vente seront poursuivis à l'exemple de tous autres délits de chasse.

ANGERS. — *Construction d'un manège.* — Mardi, à une heure, a eu lieu, à la mairie, sous la présidence de M. Joxé, adjoint, assisté de M. le sous-intendant et du commandant du génie, l'adjudication pour la construction d'un manège dans le parc à fourrages des Ecoteries, route de Frémur.

Premier lot. — Partie métallique. Devis : 27,300 fr. — Treize soumissionnaires. — M. Bonneau, entrepreneur de serrurerie, rue du Canal, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 27 0/0.

Deuxième lot. — Maçonnerie, charpente, terrassements et divers. Devis : 20,500 fr. — Quatre soumissionnaires. — M. Moriceau, entrepreneur à Saumur, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 6 0/0.

Une rosière à Angers. — Il y a quelques années décédait à Angers une demoiselle Guilbert, laissant un testament dans lequel elle lègue une somme annuelle de 500 fr. pour être remise à une jeune fille, orpheline, choisie dans la paroisse de Saint-Maurice par les administrateurs du Bureau de bienfaisance, au moment de la célébration de son mariage.

Cette année, le legs est échu à une demoi-

selle Derennes, dont le mariage avec M. Bara, carrier, a été célébré avant-hier matin.

C'est M. Joxé, adjoint, qui présidait à la célébration de la cérémonie.

Avant de procéder aux formalités exigées par la loi, M. Joxé a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé les dispositions du legs de M^{lle} Guilbert et félicité la jeune fille, notamment du dévouement dont elle a fait preuve à l'égard d'une tante avec laquelle elle a vécu et qu'elle a entouré des soins les plus touchants et les plus affectueux.

M. Triquier, négociant, rue Millet, tuteur de la jeune fille, a remercié la municipalité, au nom de sa pupille.

A l'issue de la cérémonie, la gracieuse jeune femme et son mari ont reçu les félicitations de plusieurs membres de la municipalité et des invités.

MORT DE « CONSEIL-JUDICIAIRE »

Conseil-Judiciaire, le cheval de l'écurie Durand qui, sans être un animal de premier ordre, avait joué près des sportsmen de l'Ouest d'une certaine faveur, s'est tué dimanche aux courses de Meslay (Mayenne).

A la 4^e course (steeple-chase) il y avait cinq partants.

Arrivés à la barrière blanche, *Conseil-Judiciaire* et *Lucette* sautent ensemble et abattent l'obstacle. *Conseil-Judiciaire* et son jockey roulent sur le sol : le cheval est tué sur le coup. Son jockey se fait une blessure assez grave à la tête inférieure.

SINGULIER ACCIDENT AUX MANŒUVRES

Un singulier accident est arrivé le 15 aux grandes manœuvres.

Un soldat nommé Thouin, de la 2^e compagnie du 1^{er} bataillon du 135^e, en a été victime. Il avait été placé, ainsi que trois de ses camarades, dans un chemin avec l'ordre de ne laisser passer aucun ennemi.

Un détachement de hussards, commandé par un officier, arrive sur eux. Les fantassins exécutent des feux de salve; les cavaliers, lancés au galop, continuent d'avancer, l'officier en tête. Les fantassins croisent la baïonnette.

Le hussard arrive à une dizaine de mètres des fantassins. Le peloton s'arrête, mais l'officier ne peut maîtriser son cheval, qui renverse le soldat Thouin. Celui-ci reçoit à la figure un violent coup de pied, perd le sang par une large blessure et reste étendu à terre sans connaissance. Ses camarades le relèvent, lui lavent le visage et le soignent.

A ce moment, un général de brigade s'avance et s'enquiert de ce qui se passe. Le blessé déclare qu'au moment où l'officier est arrivé sur lui il a relevé sa baïonnette mais n'a pu se garer à temps.

Quant à l'officier, il s'est borné à dire que son cheval était emporté.

même en revenant des ruines de Jumièges. La mendicante, tenant en plus jeune enfant sur ses genoux, contemplait en souriant les deux aînés qui mangeaient, assis en face d'elle. Debout, auprès de la table, une des filles du vieux garde semblait veiller aux besoins de leurs hôtes passagers.

Mademoiselle d'Estouville contempla ce tableau avec attendrissement, et, pour le mieux voir, elle se rapprocha petit à petit de la maisonnette, en prenant des précautions pour n'être ni aperçue ni entendue. Elle voulait, avant d'entrer, s'assurer qu'il n'y aurait pas d'autre témoin de sa présence que les personnes qu'elle voyait, et elle n'était pas bien certaine d'avoir reconnu parfaitement toutes les voix dont le son était venu jusqu'à elle.

Quelle ne fut pas sa surprise lorsque s'étant assez avancée pour voir tout ce qui se passait dans la chambre du vieux garde, elle aperçut Léonce debout à quelque distance de la table.

(A suivre.)

D'après les règlements militaires, deux troupes ennemies pendant les manœuvres ne doivent pas, paraît-il, s'approcher l'un de l'autre à plus de cinquante mètres. On peut se demander pourquoi l'officier n'a pas fait arrêter son peloton à cette distance.

L'état du blessé est grave.

PAS LONGTEMPS MARIÉ

Lundi, à deux heures de l'après-midi, le sieur Guérin, âgé de soixante-deux ans, rentier, avenue du Gué-de-Baud, 52, à Rennes, venait de se marier à la mairie, lorsqu'en se rendant au café Bertrand, rue Volvire, pour prendre un verre avec les parents de sa femme et les témoins, il est mort subitement.

Après les constatations d'usage, M. le commissaire de police a fait transporter le cadavre au domicile du défunt.

Les Bretons pendant le siège de Paris

La *Revue de Famille* publie dans son numéro du 15 septembre un article de M. Jules Simon sous ce titre : *Souvenirs de guerre et de misère.*

Nous reproduisons la dernière page; elle se termine par un éloquent hommage rendu par M. Jules Simon au patriotisme et à la foi des Bretons :

« La population fut héroïque. Les femmes donnaient l'exemple de la résignation. Les Bretons, habitués à la dure et aux privations, se distinguaient par leur patience. Ils semblaient avoir toujours vécu de la sorte.

« On les employait aux rudes œuvres. Ils étaient de toutes les sorties. Ils ne demandaient pas, comme certains faubourgs qui finissaient par lâcher pied, à marcher au premier rang. Ils ne demandaient rien; ils n'avaient d'autre volonté que celle de leurs chefs. Placés à l'endroit le plus périlleux, ils y restaient sans lâcher pied d'une semelle, tirant de leur mieux sur l'ennemi et ne perdant pas souvent leur coup. Ce n'étaient pas des soldats impétueux courant au-devant du péril et jetant de toutes parts l'étonnement et la terreur, mais des soldats solides, imperturbables, résistants, opposant une barrière infranchissable à l'ennemi.

« La bataille finie, ils se reformaient en compagnies régulières et partaient avec sang-froid comme ils étaient venus. Leurs aumôniers les réunissaient après l'engagement ou la bataille, et ils priaient ensemble pour leurs morts avant d'aller prendre du repos et faire panser les blessures légères qui n'exigeaient pas l'entrée à l'hôpital. Le lendemain, ayant mal mangé et mal dormi sur un peu de paille, ils étaient prêts pour une nouvelle sortie. C'est une forte réserve que nous avons là pour le jour des nouvelles batailles.

« Tous ces paysans sont rentrés après la guerre sans se vanter et sans être ni vantés ni récompensés. On fait des cérémonies à la gloire de ceux qui sont morts; ils y vont tous, mais comme à un service funèbre plutôt qu'à une inauguration joyeuse. Ils n'ont pas, comme ailleurs, un luxe de drapeaux, de chants et de discours. Il leur faut surtout pour chants leurs chants d'église. Le discours qu'ils écoutent le mieux est celui qu'on prononce en chaire, parce que c'est un sermon. Ceux qui ont été à la peine ne s'en vantent pas. C'était le devoir. S'il faut retourner, ils sont prêts pour Dieu et pour la patrie.

« Quand ils reçurent l'ordre de partir après la capitulation pour retourner au pays, ils firent leurs paquets en silence, prirent leurs armes au râtelier et montèrent dans les chemins de fer. J'aurais voulu être là; mais j'étais sorti de Paris le premier de tous, pour aller à Bordeaux commencer une campagne d'une autre sorte. Ils ne rentraient pas tous; ils laissaient derrière eux des morts, des blessés, des prisonniers, dont la place serait vide à l'église du village au premier dimanche. Nous avions tous notre part de deuil, et, comme ils disent chez nous : notre croix. Ils comptaient sur le courage des survivants. Dans les îles du Morbihan et du Finistère, de Dournenez à Roscoff, et tout le long des côtes jusqu'à Saint-

Malo, la mort est une visiteuse toujours attendue.

« O terre à demi inculte, battue de tous côtés par l'Océan, peuple de marins et de soldats isolé dans la presqu'île du reste du monde, fidèle à tes mœurs et à ta foi, peuple héroïque, peuple simple, qui te dévoues sans faste et qui ne sus jamais ni hésiter, ni reculer, ni changer, c'est toi qui, dans la magnifique harmonie formée par la réunion de nos anciennes provinces, représente la stabilité. Si jamais la France revoit de mauvais jours, ce qu'à Dieu ne plaise, elle répètera comme en 1870 : « Les Bretons » sont là ! »

« Ils seront là, avec le même cœur et le même Dieu. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 septembre 1892.

Après avoir escompté en hausse les derniers événements politiques et la célébration du Centenaire, on procède à des réalisations sur l'ensemble des valeurs étrangères. Le 3 0/0, malgré les efforts des haussiers, reste à 99.90 après 100. Le 4 1/2 cote 105.95.

La Rente italienne subit, par quelques centimes de recul, l'effet de ces réalisations, elle clôture ferme à 93.27. L'Extérieure est offerte à 65 1/16. Le Russe nouveau cote 80.60 et l'Orient 68.35.

L'action de la Banque de France continue sa reprise à 4,110. Le Crédit foncier conserve son avance à 1,427. La Banque de Paris est bien tenue à 670. La Société Générale se négocie au comptant à 485. Le Crédit Lyonnais reste sur son cours de 803 fr.

Les Chemins Economiques valent 431.

Informations financières. — Relativement à la conversion des obligations 5 0/0 de Etablissements Duval, il est très regrettable que les obligations qu'il s'agit de convertir, qui avaient une délégation sur les immeubles de la société, soient remplacées par des obligations nouvelles 4 0/0 qui ne seront que de simples créances chirographaires, les immeubles devant être vendus.

L'action Patin Caoutchouc fer qui vaut actuellement 1,080 fr. attire l'attention des capitalistes. Cette invention est appelée à remplacer à bref délai les procédés de fabrication en usage dans la cordonnerie civile et militaire.

Un banquier quelque peu Juif interroge son fils qui revient de l'école :

— Voyons, mon petit Daniel, comment distinguerais-tu une bonne action d'une mauvaise ?

— Rien de plus simple, papa; les bonnes actions montent et les mauvaises baissent.

CONSEILS ET RECETTES

L'UTILITÉ DU CHLORURE DE CHAUX

Très utile pour combattre les épizooties, le chlorure de chaux est aussi précieux pour chasser les insectes qui ne peuvent supporter son odeur.

Toutes les espèces de mouches piquantes peuvent, par son emploi, être chassées d'une écurie en une seule nuit. Il suffit, pour cela, de placer un peu de chlorure sur une planche suspendue à une certaine hauteur, et de laisser entr'ouverte une fenêtre que l'on doit avoir soin de fermer le lendemain de bonne heure.

Le chlorure, loin de nuire au bétail, lui est, au contraire, utile par son influence sur les miasmes. Il va sans dire que l'on doit employer ce moyen souvent, ce qui est d'autant plus facile qu'il n'exige que très peu de dépense et de préparatifs.

Une pièce où se trouve le chlorure de chaux est bientôt désertée par les rats et les souris; on en a fait l'expérience avec un succès étonnant dans un vaste hôtel de Nuremberg. Le chlorure de chaux préserve aussi parfaitement les plantes des insectes, et il a suffi d'en arroser les champs de choux pour mettre en fuite les puces de terre, les chenilles et les papillons.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 4 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication
Le DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1892, à une heure, en l'étude de M^e BRAC, notaire,

UNE MAISON

ET TOUTES SES DÉPENDANCES
Avec jardin contenant environ 41 ares, puits et bassins.
Le tout situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levé, appartenant aux époux BRÉHÉRET.

Pour visiter et avoir tous renseignements, s'adresser aux propriétaires et à M^e BRAC, notaire.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE

Le LUNDI 26 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure de l'après-midi, au Bureau Central de l'Octroi, rue Cour-Saint-Jean, à Saumur,

4° 965 Litres d'Eau-de-Vie

A DIVERS DEGRÉS

2° Un Bateau

AVEC SES AGRÉS

La vente aura lieu au comptant, plus les frais.

Les droits de régie, et d'octroi s'il y a lieu, seront à la charge des acquéreurs.

On pourra déguster les eaux de vie, avant la vente, en s'adressant au Bureau Central de l'Octroi. (694)

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 58 bis.
Comprenant sept pièces, avec ou sans écurie et remise.
S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre.

A CÉDER

CAFÉ

Très-bien achalandé
S'adresser à M. ROUX, expert, 47, rue Dacier.

A AFFERMER

La Métairie du Bois-Barré

Située commune de Forges, près Doué-la-Fontaine.

Comprenant: Bâtiments d'exploitation et d'habitation, et quarante-cinq hectares de terres labourables et vignes.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. CESBRON, expert à Doué.

VÉRITABLE
EXTRAIT de VIANDE
LIEBIG
Indispensable pour préparer à tout moment potages, sauces, légumes et autres mets.
Cet extrait se conserve indéfiniment
Se méfier des imitations
Exiger la signature **LIEBIG** en rouge bleu sur l'étiquette de chaque pot.

FUTAILLES A VENDRE

Se composant de Barriques et Pipes de 6 à 700 litres; Foudres de 10 à 60 hectolitres.

S'adresser à M. B. MAILLEAU, distillateur, place du Roi-René, à Saumur.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? **SI OUI!**

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Efficace toujours croissant. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUARD, 2, rue Saint-Jean; M. MASCHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DARBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts: « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT: **Maison IMBERT Fils**
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE vierge extra DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Ostier

En bonbonne de 3 kilog... le demi-kilog. 1 fr. 50
de 5 kilog... 1 fr. 10
de 10 kilog... 1 fr. »

MODELES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les emballages sont repris aux prix facturés

MARQUE DÉPOSÉE

LEVURES PURES ACTIVES DE VIN

DE TOUS LES MEILLEURS CRUS

Procédés G. Jacquemin, chimiste-microbiologiste, et Le Marx, Brevetés S. G. D. G.
Institut « LA CLAIRE » Le Locle, par Morteau (Doubs)

Amélioration, augmentation du degré alcoolique et du bouquet des vins par les levures de grands crus préparées par la MÉTHODE PASTEUR. Aux vendanges 1891, résultats excellents et succès constatés par plus de mille viticulteurs. Le vin a gagné 1 à 2 degrés d'alcool et un excellent bouquet.

L'amélioration d'un hecto de vin revient de 20 à 35 cent., suivant la qualité désirée. Une brochure indiquant les résultats obtenus, rapport lu à la Société des Agriculteurs de France, sera adressée gratis et franco sur demande par simple carte postale à M. Engène THIBAULT, 15, 17 et 19, rue St-Léonard, Nantes, agent concessionnaire pour l'Ouest, chez qui tous les ordres et demandes de renseignements doivent être adressés.

CHEMINS DE FER — 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									BORDEAUX — SAUMUR — PARIS								
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir		STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		Bordeaux			5 40	8 25		12 30	3 40	
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 13	Saintes			7 12	9 9		11 40		
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 13	Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 45		5 56	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6	Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28
Vernantes	11 43			3 30	8			6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		2 53	5 18	6 3	9 36	
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26		3	5 25		9 41	
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31	Mixte			6 14		
SAUMUR (Orl.)									SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44	(arrivée)	10 23	7 46	Mixte			6 26	9 55	
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53	(départ)		7 25	11 5		2 54	6 5		
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7	Nantilly (départ)		7 26	11 15		3 6	6 16		
SAUMUR (Etat)									SALMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 29			4 35	8 52			7 12	(arrivée)		7 47	11 23	1 34	5 39	6 24		11 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50	(départ)		7 57	11 33	1 39	3 18	6 29		11 7
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2	Vivv		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43	
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8	Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52	
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16	Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6	
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40	Linières-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18	
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 11	10 10	2 52	3 19	8 24	Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 44
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40	Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21	Chartres		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	3 33
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56	Paris		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS									ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS								
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir		STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir		STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir				
Saumur	7 52	11 16	4 31						Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25			Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15					
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5						Moncontour	8 42	1 39	3 56	9 36			Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54					
Chinon	9 4	1 5	7 29						Loudun	9 19	2 14	4 25	10 15			Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23					
									Montreuil (ar.)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39		Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 43					
									(dép.)	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50		le Vaudelay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43					
									le Vaudelay	7 14	9 51	1 53	5 30	11 1		Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54					
									Baugé	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8		(dép.)	7 38	1 31	2 21	9 22						
									Doué	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28		Loudun	8 24	4 14	3 10	10 43						
									Martigné	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29		Moncontour	8 56	6 10	3 40	10 14						
									Angers							Poitiers	10 33	10 40	5 22	12 8						

SAUMUR — BOURGUEIL								
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30	
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 13	12	3 40	
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5	

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.